



## ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE D'ÉTABLISSEMENTS

**N°2026-281**

Monsieur Nicolas PUBREUIL, Maire de la ville de Honfleur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

**VU** l'arrêté de mise en sécurité n°2025-381 concluant au danger grave et imminent sur les immeubles situés 38-34-40 Quai sainte Catherine et 30-32-34 Place Berthelot à Honfleur,

**VU** l'arrêté de mise en sécurité n°2026-310 du 20 avril 2026,

**VU** l'arrêté de mise en sécurité n°2026-347 du 20 avril 2026,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation ;

**VU** les alertes reçues de la maîtrise d'œuvre et des entreprises chargées des travaux de sécurisation des immeubles quai Sainte Catherine ;

**VU** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur concerné ;

**CONSIDERANT** que des travaux de mise en sécurité sont en cours sur les immeubles situés 36-38-40 Quai Ste Catherine ;

**CONSIDERANT** que des mouvements ont été détectés ce jour par les capteurs installés sur site ;

**CONSIDERANT** qu'il existe un risque potentiel pour les établissements environnants du fait de ces mouvements ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, par mesure de précaution, de fermer temporairement au public les établissements situés à proximité jusqu'à la vérification complète de la stabilité de l'immeuble et cela afin de faciliter l'accès des services de sécurité civile ;

**CONSIDERANT** que les vérifications auront lieu tout le week-end et qu'un point de situation sera fait lundi 4 mai 2026 au matin

## **ARRÊTE :**

### **Article 1 – Fermetures temporaires**

À compter du 2 mai 2026, les établissements suivants, situés dans le périmètre de sécurité défini à l'article 2, sont fermés au public :

- Le Vintage, Entrée au 2 Quai Sainte Catherine
- Julien schuster, 4 Quai Sainte Catherine
- Aux bezots, 6 Quai Sainte Catherine
- Chez Juju, 6 Quai Sainte Catherine
- Boubouille et Rosette, 8 Quai Sainte Catherine
- Blanc du Nil, 10 Quai Sainte Catherine
- Le P'tit Honfleur, 18 Quai Sainte Catherine
- Anne-Charlotte, 20-22 Quai Sainte Catherine
- Sainte Catherine, 24-26 Quai Sainte Catherine
- Le perroquet vert, 52 Quai Sainte Catherine
- La Bisquine, 54-56 Quai Sainte Catherine
- Galerie Mouce, 58 Quai Sainte Catherine
- Pom cannelle, 60 Quai Sainte Catherine
- La trinquette, 62-64 Quai Sainte Catherine
- Par faim de vanille, 66-68 Quai Sainte Catherine
- La chaloupe, 80 Quai Sainte Catherine

Cette fermeture est prononcée jusqu'au lundi 4 mai 2026 à 11h30, sauf prolongation décidée par nouvel arrêté municipal.

### **Article 2 – Périmètre d'accès**

Un périmètre d'accès est instauré aux abords du périmètre de sécurité des immeubles sis 36-38-40 quai sainte Catherine, délimité comme suit :

2 au 26 quai saint Catherine

Les commerces et terrasses situés dans ce périmètre doivent rester fermés.

### **Article 3 – Signalisation et information du public**

Les occupants et responsables des établissements concernés seront informés de la présente mesure sans délai.

#### **Article 4 – Exécution**

Le Directeur général des services de la Commune, le Chef du service technique, et le Commandant de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Fait à Honfleur, le 02 mai 2026  
L'Adjoint au Maire, Nourdine BARQI



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20260502-ar2026281-AR  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

publication 04/05/2026